

ARRÊTÉ
de réglementation temporaire de la circulation
à l'occasion de travaux de raccordement électrique
route d'Ossau à IGON

Le Maire de la Commune d'IGON

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-12, et L 3221-4,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-21-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, Signalisation de prescription, et huitième partie, Signalisation temporaire
Vu la demande faite le 19 janvier 2026 par MOUSSU RIZAN David, représentant de la société DESPAGNET TP située 1 route de Pau à ARROS DE NAY (64), pour régler la circulation, liés aux travaux de raccordement électrique (pose de câbles électriques souterrains, de poste électrique et de coffrets), sur la route d'Ossau à IGON (64).
Considérant que ces travaux vont débuter le 16 février jusqu'au 20 février 2026,

ARRÊTE

- Article 1^{er}** : Du 16 février 2026 au 20 février 2026, de 8h00 à 18h00, l'entreprise DESPAGNET TP est autorisée à entreprendre des travaux de raccordement électrique (pose de câbles électriques souterrains, de poste électrique et de coffrets) sur la route d'Ossau, à IGON.
- Article 2^{ème}** : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores, dans le sens prioritaire, au droit des travaux et suivant l'avancée du chantier.
Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise des travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- Article 3^{ème}** : Pendant cette même période, la signalisation réglementaire et le balisage du chantier seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 4^{ème}** : L'entreprise est chargée de laisser les voies de circulation dans leur état initial.
- Article 5^{ème}** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
 - Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
 - Monsieur LAGUERRE-BASSE Philippe du Conseil Départemental à Mirepeix
 - Monsieur MOUSSU RIZAN David de la société DESPAGNET TP située 1 route de Pau à ARROS DE NAY (64).

Fait à IGON, le 20 janvier 2026
Marc LABAT
Maire d'IGON

